



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

N° CT2018.1/016

L'an deux mil dix huit, le quatorze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Yves JEGOU, Vice-président, puis sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président, à compter de son arrivée à dix-neuf heures trente.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur François VITSE à Madame Dominique TOUQUET, Madame Catherine BRUN à Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Frédérique HACHMI, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL.

Etaient absents excusés :

Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLE.

Nombre de votants : 70

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/016



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

Vote(s) pour : 70
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/016



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

N° CT2018.1/016

OBJET : **Habitat** - OPAH Confluent d'Alfortville : Adoption de l'avenant à la convention avec la ville au titre de l'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'"OPAH Confluent Améliorons notre habitat".

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil communautaire de de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne n°CC2014.5/047 du 25 juin 2014 relative à l'adoption de la convention d'attribution des aides communales et communautaires aux travaux de l'OPAH « Confluent – Améliorons notre habitat » et du règlement d'attribution de ces aides ;

VU ensemble la convention partenariale d'OPAH signée le 24 octobre 2012 entre l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la ville d'Alfortville et l'avenant n°1 à cette convention, signé le 7 avril 2014 ;

VU la convention partenariale entre la Ville d'Alfortville et la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne relative à l'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'« OPAH Confluent Améliorons notre habitat », signée le 5 septembre 2014 ;

CONSIDERANT que lors de la dernière commission d'attribution des aides qui s'est tenue le 13 octobre 2017, il a été constaté une participation financière prévisionnelle de la ville d'Alfortville supérieure à celle de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir de 34 273, 13 euros ;

CONSIDERANT l'intérêt de rétablir un certain équilibre financier entre les parties, conformément à ce qui est prévu par la convention partenariale susmentionnée ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/016



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** l'avenant ci-annexé à la convention partenariale entre la Ville d'Alfortville et la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne, à laquelle s'est substitué Grand Paris Sud Est Avenir depuis le 1^{er} janvier 2016, relative à l'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'« OPAH Confluent Améliorons notre habitat », signée le 5 septembre 2014.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FÉVRIER DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/016

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION DES AIDES AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH
CONFLUENT AMÉLIORONS NOTRE HABITAT, CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ALFORTVILLE ET LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

1) L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR, identifié sous le numéro SIREN 200 058 006, dont le périmètre a été fixé par le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 et le siège place Salvador-Allende – 94 000 CRETEIL, créé à compter du 1^{er} janvier 2016,

Représenté par Monsieur Laurent CATHALA, Président, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération du conseil de territoire n°CT2018.1/ du 14 février 2018.....

D'UNE PART,

ET

2) LA VILLE D'ALFORTVILLE,

Représenté par Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Maire en exercice, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération du conseil municipal n°.....

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

EXPOSE

Le 24 octobre 2012, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la ville d'Alfortville ont conclu une convention partenariale relative à la mise en œuvre sur le territoire de la ville d'Alfortville, d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat dite « OPAH Confluent ».

Cette OPAH vise à améliorer le parc d'habitat privé du secteur au nord de la rue de Seine en accompagnant les propriétaires occupants et bailleurs dans la réalisation de travaux de mise aux normes d'habitabilité, de pérennisation du cadre bâti et de mise en valeur du cadre de vie.

La ville d'Alfortville, maître d'ouvrage de l'opération et la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne, au titre de la résorption de l'habitat indigne, objectif inscrit au programme local de l'habitat, ont convenu de participer au financement des travaux de l'OPAH, à hauteur de 262 500 euros chacune.

A cet égard, la ville d'Alfortville et la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne, à laquelle s'est substitué l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir depuis le 1^{er} janvier 2016, ont conclu le 5 septembre 2014, une convention précisant les modalités d'attribution des aides communales et communautaires et ont établi un règlement d'attribution adopté respectivement par délibérations du conseil municipal n°2014/129 du 26 juin 2014 et du conseil communautaire n°CC2014.5/047 du 25 juin 2014.

Lors de la dernière commission d'attribution des aides qui s'est tenue le 13 octobre 2017, il a été constaté une participation financière prévisionnelle de la ville d'Alfortville supérieure à celle de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, de 34 273, 13 euros.

Le présent avenant vise à rétablir un certain équilibre financier entre les parties.

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT

Conformément à l’article 4 de la convention précitée du 5 septembre 2014, le présent avenant a pour objet de déterminer les conditions et modalités de réduction de l’écart financier entre les aides versées par la ville et celles versées par le Territoire dans le cadre de la réalisation de l’OPAH Confluent.

ARTICLE 2 – EQUILIBRE FINANCIER

Au vu de l’état récapitulatif technique et financier, ci-annexé, les parties conviennent que le Territoire finance également les travaux de réhabilitation de la copropriété sise 24 rue Anatole France à Alfortville qui auraient dû être pris en charge par la ville d’Alfortville conformément au règlement d’attribution des aides susmentionné, pour un montant de 10 262,59 €.

Elles conviennent que le présent avenant répond à l’obligation de rétablissement de l’équilibre financier fixée à l’article 4 de la convention précitée du 5 septembre 2014.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses et conditions de non modifiées par le présent avenant demeurent applicables dans leur intégralité.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties

Annexe : Etat récapitulatif financier des aides attribuées

Fait en autant d’exemplaires originaux que de parties,

A Créteil, le

Pour l’établissement public territorial
Grand Paris Sud Est Avenir,

Le Président,

Laurent CATHALA

Pour la ville d’Alfortville,

Le Maire,

Michel GERCHINOVITZ

OPAH Confluent : état des subventions accordées après adoption de l'avenant n°1 à la convention partenariale et état des subventions versées au 14/12/2017

Les 17 immeubles prioritaires		Procédures en cours	Travaux / études votés	Travaux (€ TTC)	Subventions accordées (€)					Subventions versées (€)				
					Ville	GPSEA	ANAH	Conseil Régional	Etat	Ville	GPSEA	ANAH	Conseil Régional	Etat
1	89 rue Véron	Injonction plomb	Etude de maîtrise d'œuvre	2 900				1 450						
		Péril : mise en demeure, mesures conservatoires réalisées	Etude de sol / structure	12 480	2 080									
2	96 rue Véron	Injonction plomb (travaux en cours)	Etude complémentaire structures	11 895	1 939									
			Réfection parties communes ¹	276 868	31 143,33	15 947	104 842*							
3	24 rue Anatole France	Mise en demeure Ville pour 1 apprentis dans la cour. Travaux prévus en 2018.	Etude de maîtrise d'œuvre	2 153	360									
			Travaux couverture, démolition reconstruction d'un apprentis, ravalement façade et pignon	109 721		19 562,64	34 199*							
4	33 rue de Seine													
5	4 rue Paul Vaillant Couturier	Mise en demeure insalubrité 2 logements	Travaux suppression plomb	7 850			4 567	1 719				4 175	1 229	
			Travaux de réfection de l'électricité de la cage d'escalier	12 000		2 000	3 142				2 000	3 142		
			Réfection complète d'un logement	60 010	2 922		34 930	22 158						
6	2 - 2 bis rue A. F/ 4 Pasteur	Mise en demeure insalubrité 1 logement												

Les 17 immeubles prioritaires		Procédures en cours	Travaux / études votés	Montant travaux (€ TTC)	Subventions accordées (€)					Subventions versées (€)				
					Ville	GPSEA	ANAH	Conseil Régional	Etat	Ville	GPSEA	ANAH	Conseil Régional	Etat
7	74 rue Véron													
8	26 rue Anatole France		Réhabilitation d'un logement	16 275			3 799					3 799		
			Réhabilitation de 2 logements	129 802			39 656	4 400	4 000			39 656	4 400	4 000
			Réhabilitation de 15 logements et des parties communes	1 680 940	67 558		345 169	32 397	30 000	67 558		345 169	32 397	30 000
9	48 rue Véron		Travaux suppression plomb	8 948			4 067	1 280						
			Etude de maîtrise d'œuvre	4 400	800									
10	24 rue Véron		Etude de maîtrise d'œuvre	3 180				1 590						
			Réfection complète des parties communes ²	285 458	14 255,14	31 230,69	82 540		17 262					
11	100 rue Véron	Injonction plomb (travaux en cours)	Réfection cage d'escalier	5 477			1 890							
12	12 rue de Seine													
13	6 rue de Seine		Etude de maîtrise d'œuvre	3 043				2 250					769,31	
			Etude thermique	3 400	566,67			1700		566,67			1700	
			Confortation des planchers hauts des caves et électricité en cave	19 723	3 277,82	269	5 343			3 205,09	269	5 343		
14	1bis rue de la Marne	1 arrêté du 05/07/16 pour un péril parties privatives entre le 4 ^{ème} et le 5 ^{ème} étage (travaux en cours)	Réfection de cage d'escalier avec suppression plomb	14 946	2 717,58			1 751		2 717,58			1 751	
			Confortation des planchers hauts des caves, électricité et étanchéité de la cour	187 907	25 188	7 030	85 738			24 244,49	6 694	83 233		

Les 17 immeubles prioritaires		Procédures en cours	Travaux / études votés	Montant travaux (€ TTC)	Subventions accordées (€)					Subventions versées (€)				
					Ville	GPSEA	ANAH	Conseil Régional	Etat	Ville	GPSEA	ANAH	Conseil Régional	Etat
15	16 rue A. France													
16	30 quai d'Alfortville		Etude de maîtrise d'œuvre	5 640				2 820					2 820	
			Réfection complète des parties communes ³	247 791	6 776,54	36 121	68 292							
17	97 rue Véron		Etude de maîtrise d'œuvre, étude thermique et réseaux	8 452				3 250					3 250	
			Réfection complète des parties communes ⁴	613 934	28 319,20	71 979	154 880		4 084					
			Préfinancement des subventions		9 984									
TOTAUX				3 735 193	197 887,28 €	184 139,33€	973 054 €	76 765 €	55 346 €	98 291,83€	8 963 €	484 517 €	48 316 €	34 000 €

Ecart Ville – GPSEA =13 747,95 €

Pour mémoire, avant commission du 13/10/2017, écart Ville – GPSEA = 34 273,13 €

*aide sollicitée auprès de l'ANAH mais qui n'a pas encore été accordée.

¹96 rue Véron- Réfection complète des parties communes → plancher haut caves (bât A et B), renforcement des planchers des étages avec reprise plomberie 3 salles de bain (bât A), suppression plomb cages escalier (bât A), travaux électricité (bât A et B), réfection descente eaux vannes (bât A et B), ravalement simple toutes façades (bât A), ravalement simple façade cour et pignon (bât B)

²24 rue Véron- Travaux parties communes du bâtiment A : ravalement du bâtiment avec isolation thermique (façades rue, cour et pignon), reprise de la couverture avec isolation, réfection complète des réseaux et la confortation des structures dans les caves.

³ 30 quai d'Alfortville - Réfection des parties communes → plancher haut caves, ravalement lourd façade rue, ravalement simple pignon, ravalement avec isolation thermique façade cour, réfection souches de cheminée

⁴ 97 rue Véron - Réfection des parties communes → réseaux, plancher haut caves, sécurisation porte d'entrée pour les bâtiments A, B et C, réfection toitures (bât A et B), ravalement avec isolation thermique pour les façades cour et pignons (bât A et B), ravalement façade rue (bât A)

